



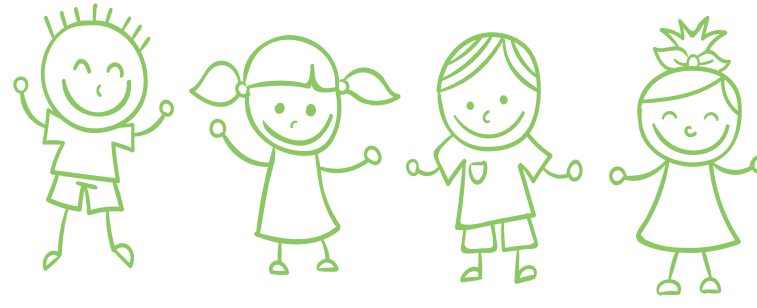


Circuit de prise en charge des enfants victimes de violences et violences sexuelles dans la ville d'Oujda

Toute personne souhaitant signaler une situation de violence sexuelle avérée devra agir de la façon suivante :

-  Etre Muni de la CIN (si besoin).
-  L'orientation et/ou l'accompagnement de l'enfant survivant de violence sexuelle aux services de santé devra être fait dans les 24h à 48h.
-  Garder les habits de l'enfant et ne pas les laver et les remettre aux autorités judiciaires. Ils peuvent constituer une preuve.
-  L'enfant survivant de violences sexuelles ne doit pas se laver pour ne pas faire disparaître des preuves.

Enfant / Famille



Prise en charge juridique & judiciaire



Cellule de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence dans les tribunaux d'Oujda

Cour d'appel: 05.36.68.38. 23
TPI : 05 36 68 44 45

Prise en charge sociale réhabilitation et réinsertion



- Associations
- Établissements de protection sociale
- Unité de protection de l'enfance / entraide nationale
- Fondation Med VI pour la Réinsertion de Détenus

Prise en charge médicale & psychologique



Hôpital Al Farabi

Unité de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence de l'hôpital Al Farabi
05.36.68.27.05

Prise en charge juridique & judiciaire



Police / Gendarmerie

Police :
05.36.68.20.02/01/03
Gendarmerie :
05.36.68.20.51

